

SOS LHS h1/3

9163

(1938-39)

Chambre de Commerce Internationale

Notice Générale	)		
Assemblée Générale du Comité National	(	6. 7.38	
de la Chambre de Commerce Internationale			
Compte rendu des travaux de la Commission	)	C.D. 21. 2.39	41 X c
des Transports par voie ferrée	(		
Compte rendu du Congrès de Copenhague		C.D. 4. 7.39	75 (XIV g)

2. Nucleos Grupo de Equivalencia -

komma = cm² 7 per punkt, hach, beize

Rf = 0.65

min. but 2 per. 1' and 2' deep

2. K_2CO_3 - 6.00 g

- such to keep vol. & temp. + pressure

Com. V. par. 1. cont. Le rapport fait. Par. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837.

Finalt, je propose de passer par le camp. En
l'absence de la route on va avec nous. Rue route.

Braun Beethol.

Remains to be seen.

QU.XIV - Questions diverses

g) Compte rendu du Congrès de la Chambre
de Commerce Internationale à Copenhague.-

Pas de P.V. COURT

STENO p. 75

M. MARLIO. - Je tiens à vous rendre compte, hors séance, du Congrès de la Chambre de Commerce internationale qui vient d'avoir lieu à Copenhague. Plusieurs représentants de la S.N.C.F. y ont pris part, notamment MM. LEBENNE et moi-même ; leurs interventions ont été très écoutées et couronnées de succès.

Une question importante a été examinée, celle de la négociabilité des titres de transport, de manière, soit à permettre de vendre une marchandise en cours de transport, soit à garantir à l'expéditeur le paiement de la marchandise, puisque le destinataire ne pourra pas prendre possession de la marchandise sans l'avoir payée.

L'étude de cette question était depuis longtemps en cours ; elle a heureusement abouti, puisqu'on a voté une résolution tendant à l'application de cette mesure.

Sans doute, cette résolution revêt-elle un caractère de recommandation de forme très générale, mais M. LEBENNE a obtenu que le Congrès adoptât des mesures en vue d'une application pratique. Sur sa proposition, on a décidé de nommer une commission de quelques membres, comprenant notamment : 2 juristes, 3 ou 4 spécialistes du che-

min de fer et 2 ou 3 banquiers. Cette commission doit examiner comment ce système fonctionne actuellement aux Etats-Unis, et sous quelle forme il pourrait être introduit en Europe, où l'on se trouve en présence d'une diversité de langues et d'Etats.

En dehors de cette question, d'autres questions de détail qui ne sont pas d'une importance exceptionnelle ont été soulevées.

Reste enfin l'importante question de la réforme de la tarification qui était à l'ordre du jour, à la demande des délégués anglais. Ceux-ci, vous vous le rappelez, professent des théories assez hardies en ce qui concerne les rapports du Chemin avec les transports routiers. Ils demandent qu'on choisisse entre les deux systèmes suivants : ou assouplir la réglementation des chemins de fer en leur rendant plus de liberté, en ce qui concerne tant la publicité des tarifs que l'obligation de transporter et l'égalité de traitement avec les autres modes de transport, ou bien soumettre les transports routiers à une réglementation plus stricte qu'actuellement, de manière à rétablir l'équilibre entre les deux modes de transport.

On a entériné le rapport qui avait été établi par la Commission des transports par voie ferrée dans sa réunion de février 1939 à Paris et je ^{vous} ~~xxix~~ rappelle que le ^{projet} ~~xxix~~ de ~~xx~~ résolution adopté par cette Commission, et dont je vous ai rendu compte dans notre séance du 21 février 1939, se prononçait, en principe, en faveur d'un assouplissement du régime tarifaire et réglementaire des transports par voie ferrée, et, corrélativement, d'une réglementation plus poussée des transports routiers. Mais elle était très réservée sur la possibilité de supprimer du jour au lendemain les trois grands principes qui sont à la base de l'exploitation commerciale des chemins de fer, à savoir l'oblige-

tion de transporter, l'obligation de faire homologuer et publier les tarifs, l'égalité de traitement entre les usagers. Ces principes, en effet, sont à la fois une garantie pour le public et une garantie de stabilité dans les courants de transport d'un pays à un autre. J'ai attiré à plusieurs reprises l'attention de la Commission sur le problème suivant : on peut certes faire tout ce qu'on veut en matière de tarification, mais le système le plus mauvais serait celui dans lequel un certain nombre de pays seraient soumis à une tarification strictement réglementée, alors que, dans d'autres pays voisins, la tarification serait entièrement libre.

Il se pose, en effet, des questions de concurrence de pays à pays, de port à port qui peuvent avoir des répercussions internationales extrêmement graves.

Finalement, j'ai proposé que cette question, étant donné qu'elle intéresse non seulement les chemins de fer mais aussi les transports routiers, fut renvoyée à l'examen d'un Comité qui avait été constitué il y a 4 ans et qui avait donné des résultats assez intéressants, le Comité Rail-Route, qui est un Comité mixte. Il en a été ainsi décidé. Ce Comité va être reconstitué. Il comprendra des éléments appartenant aux deux tendances et nous verrons quel sera le résultat de ses travaux.

M. LE PRESIDENT. - Je remercie M. le Président MARLIO des renseignements très intéressants qu'il vient de donner sur les travaux du Congrès de la Chambre de Commerce Internationale. Il y a ^{pris} M. LE BESNERAIS aussi, une part active et, pour le renom de la France et de la S.N.C.F., nous les en remercions tous deux.

QUESTION X - Questions diverses

c) Compte rendu de la réunion annuelle de la Commission des Transports par voie ferrée de la Chambre de Commerce Internationale -

P.T. cont.

Le Comité prend acte du compte rendu de M. MARLIO sur les travaux de la Commission des Transports par voie ferrée de la Chambre de Commerce Internationale. Cette Commission avait été saisie d'une demande des chemins de fer anglais tendant à décharger le chemin de fer de l'obligation de transporter, de publier ses tarifs, d'assurer l'égalité de traitement aux différents expéditeurs, ainsi qu'à supprimer la tarification ad valorem.

Elle a adopté un projet de résolution tendant, d'une part, à l'assouplissement du régime tarifaire et réglementaire des transports par voie ferrée, et, d'autre part, et corrélativement, à une réglementation plus poussée des transports routiers, afin de rapprocher le plus possible le régime des deux modes de transport.

Steno p. 41

M. MARLIO. - Je préside, à la Chambre de commerce internationale, la Commission des transports par voie ferrée. Celle-ci a tenu récemment sa réunion annuelle et, au cours de cette réunion, les représentants de la Grande-Bretagne (chemin de fer

Gouvernement britannique - transporteurs et expéditeurs) ont soulevé une question très importante dont je voudrais dire quelques mots au Comité.

Il s'agit de rien moins que de remettre en cause tout le régime administratif et tarifaire des chemins de fer. La question n'est d'ailleurs pas nouvelle car vous savez que depuis quelque temps les quatre Compagnies anglaises ont entrepris dans la presse une vaste campagne pour la liberté du chemin de fer.

Des déclarations faites par les représentants de la Grande-Bretagne, il résulte que les chemins de fer anglais demandent :

- à être affranchis : de l'obligation de transporter, de l'obligation de faire homologuer et de publier leurs tarifs, de l'obligation de traiter également tous les usagers;
- que soit supprimé le principe de la tarification ad valorem.

Au cours de conversations, ils ont indiqué que tout de même ils accepteraient certains tempéraments :

- déposer dans les gares des listes de prix pouvant intéresser le public, avec possibilité pour ce dernier de se pourvoir devant un tribunal chargé de dire si les prix sont raisonnables ou non;
- maintenir l'égalité de traitement des usagers, lorsqu'il s'agit du même point d'origine et du même point d'arrivée.

Mais ceci est peu de chose et, dans l'ensemble, les principes indiqués ci-dessus restent la base de la réforme, qui, de l'avis des représentants de la Grande-Bretagne, devrait rétablir l'égalité entre les chemins de fer et les transports routiers.

Ces déclarations soulevèrent une vive émotion parmi les représentants des 26 ou 27 Nations qui siègent à la Commission. L'opinion était assez divisée sur l'attitude à prendre.

L'accord paraissait pouvoir se faire sans trop de difficultés sur les deux points suivants :

.....

- désir d'une plus grande liberté dans l'exploitation des chemins de fer ;
- difficulté de faire accepter par la masse du public la suppression de toute garantie.

Certains délégués faisaient valoir, d'autre part, - ce que j'ai souvent indiqué moi-même - que la suppression de la tarification ad valorem, évidemment avantageuse à maints égards pour le chemin de fer et même pour certains usagers, aurait l'inconvénient d'amener celui-ci à relever, dans une proportion assez sensible, les prix de transports pour les matières premières et les produits lourds, ce qui n'irait pas sans provoquer de vives réactions de la part de la clientèle intéressée par ces transports.

Je m'étais entretenu à l'avance de la question avec M. ROYAUX, qui représentait la S.N.C.F. à cette réunion, et nous nous étions mis d'accord pour soutenir un point de vue un peu moins révolutionnaire qui est le suivant :

- Le régime réglementaire et tarifaire des chemins de fer ne peut être examiné sans tenir compte du régime réglementaire des transports sur route. C'est là vérité d'évidence.

Mais le problème peut être résolu de multiples façons dont les deux extrêmes sont celles-ci : donner au chemin de fer la liberté de la route - imposer à la route la réglementation du chemin de fer.

Or, il n'est pas évident que la meilleure solution consiste à donner la liberté complète au chemin de fer.

- D'autre part, il n'est peut-être pas bon au point de vue du chemin de fer de soutenir des thèses qui, en définitive, auraient peu de chances de recueillir l'adhésion des pouvoirs publics et celle des usagers, donc d'aboutir.

Finalement, après une très longue discussion, la Commission a adopté un projet de résolution, encore à mettre au point dans le détail, mais dont l'essentiel est ceci :

.....

- maintien, au moins dans le principe, de l'obligation de transporter, sauf dans les périodes de pointes de trafic, de l'égalité de traitement des usagers sous réserve des exceptions justifiées, de la publicité des tarifs;

- demander aux routiers un effort égal mais en sens contraire, de manière à arriver dans l'ensemble à un régime assez cohérent.

Si l'on rapproche ce projet de résolution du texte qui avait été adopté par la Commission rail-route en 1935, on constate qu'en définitive il n'y a pas de grandes différences, sauf un désir plus nettement exprimé d'assouplissement des règles imposées au chemin de fer et de réglementation plus poussée des transporteurs routiers.

Je dois dire, en terminant, que mon impression est que cette intervention des chemins de fer anglais répond beaucoup plus de leur part à une manœuvre destinée à amener les pouvoirs publics et les transporteurs routiers à proposer eux-mêmes l'application à ces derniers, d'une réglementation analogue à celle qui pèse sur le chemin de fer, qu'au souci de prendre une position de principe sur ce que devrait être un statut rationnel des compagnies, destiné à rétablir leur situation financière.

Cette manière de voir paraît, d'ailleurs, trouver une confirmation dans le fait que, à l'issue de la séance, transporteurs par voie ferrée et transporteurs routiers se sont mis à peu près d'accord sur un ~~projet~~ protocole posant les bases d'un régime qui serait intermédiaire entre la liberté et la réglementation et qui se rapprocherait assez du projet de résolution voté en Commission.

La Commission des Transports sur route de la Chambre de Commerce Internationale va être appelée à se prononcer à son tour, et, ultérieurement, la Commission internationale route-voie ferrée.

.....

M. GRIMPANT - Nous ne devons pas oublier, si nous voulons apprécier comme il convient la position prise, en ce moment, par les chemins de fer de Grande-Bretagne, que ceux-ci n'ont jamais, jusqu'ici, coûté un centime au contribuable.

M. MARLIO - De ce fait, évidemment, ils sont très forts.

M. GRIMPANT - Certainement. Car par quel peut se justifier, en dehors des questions de sécurité, l'intervention des pouvoirs publics en matière de chemins de fer ? Seulement par deux motifs :

- l'existence d'un monopole réel : les pouvoirs publics ne peuvent se désintéresser de l'usage que l'on fait d'un monopole;

- quand le monopole n'existe plus - et c'est la situation actuelle - par le concours financier que l'Etat donne aux chemins de fer.

Cette seconde raison est la seule qui puisse être invoquée aujourd'hui puisque chacun a le moyen de transporter autrement que par le chemin de fer. Or, elle ne vaut pas en Angleterre. On comprend donc assez bien que les chemins de fer anglais aient pu prendre la position que vient d'exposer M. MARLIO.

Une telle position se concevrait mal en France, étant donné le concours important que, dans le domaine financier, l'Etat est obligé de donner au chemin de fer.

M. DEVINAT - Il y a une dizaine de jours, je me trouvais à Londres et j'ai pu enregistrer l'ampleur de cette campagne des chemins de fer.

Elle est d'ailleurs menée d'une façon tout à fait curieuse. On trouve partout, notamment dans le métro, des affiches qui insistent sur les sujétions de toutes sortes qui

...

leur sont imposées. Ces sujétions sont énumérées et l'affiche se termine par ces mots en gros caractères : "Est-ce juste". Aucune revendication précise n'est formulée. Le but est d'ancrer dans l'opinion publique cette idée que les chemins de fer doivent présenter certaines revendications.

M. LE BERNERAIN - J'ai réfléchi, depuis longtemps, à cette grosse question de la liberté pour les chemins de fer.

Je crois que pour une industrie du volume de la nôtre, la liberté totale n'est pas possible, pour les motifs qui ont été indiqués tout à l'heure, aussi et peut-être surtout parce que nous ne pourrions pas nous en servir.

Ce n'est pas cette liberté, j'en suis convaincu, que les chemins de fer anglais recherchent. Ils veulent obtenir, comme l'a indiqué M. MARLIO, une réglementation convenable des transports sur route. En cela ils ont raison. Ce qu'il y a de terrible dans la situation présente, c'est cette disparité énorme de régime entre les chemins de fer et les autres modes de transport (à côté de la route, il y a aussi l'eau).

M. GRIMPRET - Je n'arriverai jamais à comprendre pourquoi les transports sur route ne sont pas soumis à une réglementation plus stricte. Depuis longtemps, je lutte pour que l'on interdise la circulation de nuit des gros camions. Si cette interdiction avait été prononcée, nous n'aurions pas à déplorer des accidents très graves comme il s'en est produit si fréquemment.

C'est par une police très sévère de la circulation routière que l'on doit commencer si l'on veut arriver à un régime rationnel des transports.

J'ai toujours soutenu cette opinion qui ne paraît être une vérité aveuglante, et je m'irrite de ne pas arriver à la faire partager.

.....

M. TIRARD - La police de la route n'est pas appliquée en France.

M. LE BERRHAIS - Il n'y a pas qu'une question de police

M. GRIMPET - Peut-être. Mais vous obtiendriez déjà des résultats formidables.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT SUPPLÉANT. - Nous avons, en ce qui nous concerne, fait bien des efforts dans ce domaine. L'institution du carnet de bord qui donne le temps de travail des chauffeurs des gros camions répond notamment à la préoccupation de M. GRIMPET. Nous avons demandé au Ministère de la Guerre de nous prêter le concours de la gendarmerie. Mais cette Administration vient de nous faire savoir qu'elle ne peut pas nous l'assurer.

M. LE BERRHAIS - L'expérience de chaque jour montre à quel point il est difficile, dans n'importe quel domaine, de réaliser l'égalité des conditions d'exploitation des divers modes de transports.

Peut-être n'y arrivera-t-on jamais. Mais alors il faut se rendre compte que le dogme de l'équilibre financier des chemins de fer est une chimère et une erreur.

M. TIRARD - C'est un mythe. Le chemin de fer devient de plus en plus un service public.

M. LE BERRHAIS - Tent que des services libres fonctionneront concurremment avec un service public, ce dernier n'effectuera que les transports dont les premiers ne voudront pas.

M. GRIMPET - Il y a un autre dogme qui constitue également une erreur. C'est celui qui consiste à croire qu'on peut élever les tarifs en période de crise.

.....

M. LE BESNERAIS - Les tarifs doivent être relevés en période de prospérité.

Ce sont surtout les charges de capital qui sont cause de notre déficit, car le compte d'exploitation est, lui, à peu près en équilibre. Or, il est certain que ces charges seraient actuellement beaucoup moins lourdes, voire même inexistantes si, dans le passé, on avait relevé suffisamment les tarifs. Mais on n'a jamais voulu les relever que dans la limite nécessaire pour réaliser l'équilibre du compte d'exploitation.

Si l'on veut appliquer au chemin de fer une réglementation plus stricte qu'à ses concurrents, il faut admettre que le chemin de fer sera déficittaire en temps de crise et bénéficiaire pendant les périodes de prospérité. Mais alors on doit lui permettre de relever ses tarifs dans ces périodes de prospérité. C'est à cette seule condition que les chemins de fer pourront vivre.

Pour conclure au sujet de l'intervention des représentants de la Grande-Bretagne à la Commission des transports par voie ferrée de la Chambre de Commerce internationale, nous devons dire ceci : il est nécessaire que, dans toute la mesure du possible, les charges qui pèsent sur les divers moyens de transports soient égalisées - pour nous-mêmes, nous ne demandons pas la liberté complète, mais seulement un assouplissement raisonnable de la réglementation.

M. CRISPET remercie M. MARLIO de sa communication.

CHAMBRE DE COMMERCE
INTERNATIONALE

COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS

TÉLÉPHONE : KLÉBER 77-90

CHÈQUE POSTAL : 521-45 PARIS

PARIS, LE 13 Juillet 1938
4, RUE DE PRESBOURG (16^e)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

6 Juillet 1938

PROCES - VERBAL

*Mr. J. Picard
pour faire connaître à la
Commission des
affaires étrangères
le 6 juillet 1938*

Le Comité national français de la Chambre de Commerce Internationale s'est réuni en Assemblée générale le 6 Juillet, à 14 heures 30, sous la présidence de M. René P. DUCHELIN.

Etaient présents :

MM. ALTERMAN Union française des Industries exportatrices.
AUMONT Chambre de Commerce du Havre
BIENAIME Comité d'action économique et douanière
LEPIC Association Nationale d'Expansion Economique
Bernard DESOUCHES, Section de l'Afrique française de la Chambre de Commerce Internationale.
DOMERGUE Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises.
DOUDRICH Société nationale des Chemins de fer français.
Marcel DREYFUS, Chambre syndicale des Importateurs de petit Outillage.
Jules GODET, Trésorier du Comité national français.
HARDY Union des Industries chimiques.
Henri MICHEL, Comité de l'Ouest-Expansion.
P. NAUDIN Comité d'action économique et douanière.
OSMONT Compagnie "le Conservateur"
J. PICARD Comité des Forges
RAGUE Union des Offices de Transports.
H.R. SAVARY, Fédération des Industriels et Commerçants français.
DELLEPOULE, Banque franco-polonaise.

Secrétaire de séance : M. René ARNAUD, assisté de
M. Maurice SAUTEREAU.

S'étaient excusés :

- | | |
|---------------------|--|
| MM. BARLAIS | - Société pour la défense du Commerce et de l'Industrie de Marseille, |
| A. BERNARD | - Chambre Syndicale de l'Industrie et du Commerce Français des machines parlantes, |
| J.A. DECHAUD | - Union des Tissus. |
| Jean DECK | - Union Générale des Syndicats Professionnels Patronaux (Eure-&-Loire) |
| Maurice DUBRULLE | - Fédération Lainière Internationale |
| Louis FERASSON | - Chambre de Commerce de Paris, |
| Jean FRACHON | - Union Patronale Interprofessionnelle de l'arrondissement de Tournon, |
| Ch. A. KELLER | - Chambre de Commerce de Grenoble, |
| Gabriel LAMAIGNIERE | - Chambre de Commerce de Bordeaux, |
| LACOUR-GAYET | - Comité d'action économique et douanière, |
| LAURENS-FRINGE | - Fédération des Industriels et commerçants français, |
| TROULLIER | - d° |
| LEWANDOWSKI | - Comptoir National d'Escompte de Paris, |
| R. MASSON | - Crédit Lyonnais. |

I - Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de la C.C.I. depuis le Congrès de Berlin .

M. René ARNAUD a donné connaissance de son rapport qui a été approuvé . On en trouvera le texte dans le prochain numéro de C.G.P.F., Bulletin bi-mensuel de la Confédération Générale du Patronat Français, et du Comité National Français de la Chambre de Commerce Internationale,

II - Rapport financier de M. Jules GODET, Trésorier, sur l'exercice 1er juillet 1937 - 30 Juin 1938.

Monsieur Jules GODET signale que les recettes de l'exercice ont atteint 270.000 Francs, mais que les dépenses ont dépassé 307.000 Francs (dont 284.000 de contribution au budget international de la C.C.I.).

Le déficit de l'année : 37.500 Francs s'ajoutant aux déficits antérieurs, le déficit total est de 217.000 Francs . Il se trouve couvert par une subvention de la C.G.P.F. de 422.000 Francs .

Ce rapport est approuvé après que M. GODET ait invité les adhérents à recruter de nouveaux membres .

III - Election de membres au Conseil de Direction .

Sont élus ou réélus :

Chambre de Commerce :

- MM. • Gabriel LAMAZENNE , Président de la Chambre de Commerce de Bordeaux et Région Economique du Sud-Ouest,
F. LEFORT-LAVAUZELLE Président du Groupement Economique régional de Limoges,
Marcel Paul CAVALLIER Président du Groupement Economique Régional de l'Est
DELAUNAY - Président du Groupement Economique régional de Basse-Normandie,

Syndicats Industriels ou Commerciaux :

- MM. : Charles LAURENT - Président du Syndicat général de la Construction Electrique
M. LE BESNERAIS - Directeur général de la Société Nationale des Chemins de fer Français,
de PEYERIMHOFF - Président du Comité Central des Houillères de France.
PAINWIN - Président de l'Union des Industries Chimiques.

Association de Groupements industriels et commerciaux-

MM. FOUGERE	Président de l'Association Nationale d'Expansion Economique
GERARD	Vice-Président de la Sté Chimique Industrielle.
DESTOMBE Jules	Vice-Président du Syndicat Général de la Bourse de Commerce de Paris
BERTAUT	Ancien membre de la Chambre de Commerce de Paris
LAURENS-FRINGS	Président de la Fédération des Industriels et commerçants français.

IV - Amendement aux statuts -

Pour permettre à certains membres qui ont été amenés récemment à opérer une fusion de verser une cotisation globale de 15.000 Fr aux lieu et place des sept cotisations de 5.000 Fr qu'ils versaient jusqu'à présent, le Conseil de Direction a dans sa séance du 17 Mai approuvé le projet suivant d'amendement aux statuts, qui est soumis à l'assemblée générale du Comité.

Art.3 - Le Comité national comprend des membres actifs, des membres associés dénommés membres individuels dans les statuts de la Chambre de Commerce Internationale (et) des membres donateurs et des membres bienfaiteurs.

Peuvent faire partie du Comité

.....

4° - En qualité de membres bienfaiteurs, les membres donateurs actifs ou associés versant une cotisation annuelle d'au moins 15.000 Fr.

V. - Questions diverses.

M. ALTERMAN signale que le Congrès international

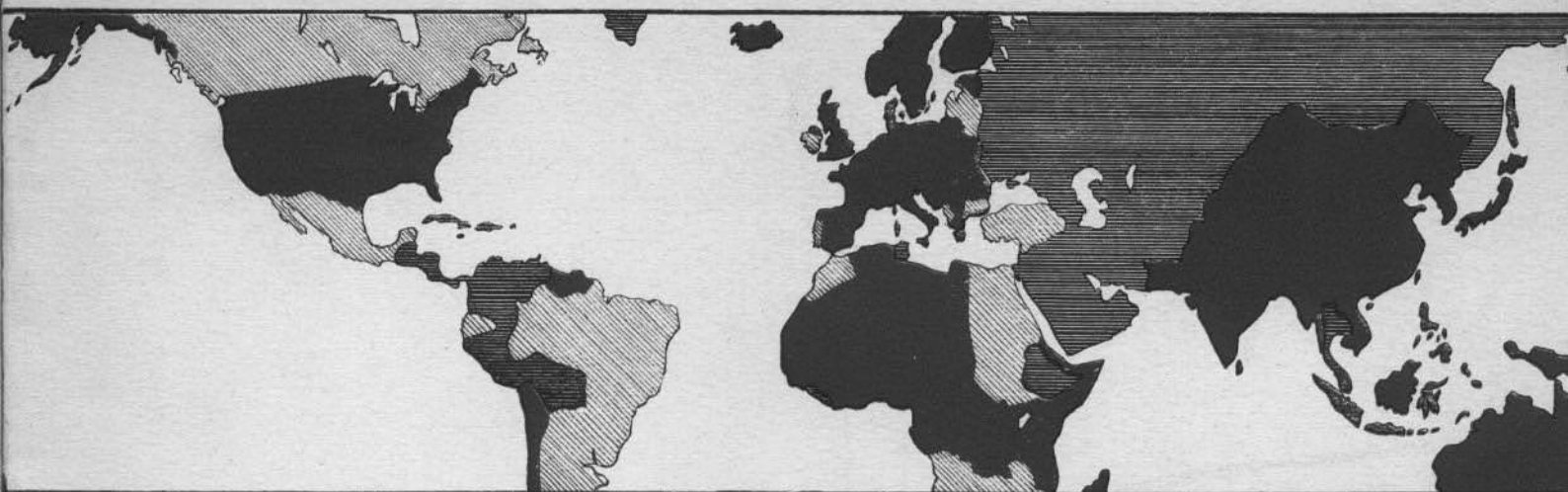
des Echanges s'est réuni récemment à Luxembourg et offre de communiquer les résolutions du Congrès au Comité Français.

Le Président remercie M. ALTERMAN et déclare que le Conseil de Direction du Comité pourra en discuter en Septembre ; A cette même réunion le Conseil pourra envisager s'il y a lieu d'agir à propos du plan Van Zeeland.

A une question posée concernant le Bureau international des Ententes, le Président fait connaître que les cotisations promises au bureau assureront son existence pour deux ans au moins.

La séance est levée à 15 h.30.

-:-:-:-:-



LA CHAMBRE
DE COMMERCE
INTERNATIONALE



**LA CHAMBRE
DE COMMERCE
INTERNATIONALE**



**Secrétariat Général
38, Cours Albert-1^{er}
Paris (8^e)**

Télégrammes : Incomerc Paris 86

**Téléphone : Elysées 62-42
— 62-56
— 94-77
— 94-78**

LA CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

SA DÉFINITION

LA Chambre de Commerce Internationale, fondée en 1920, est la fédération mondiale réunissant les groupements économiques (chambres syndicales d'industriels, unions de banquiers, chambres de commerce, associations de transporteurs) ainsi que les compagnies, sociétés, firmes et hommes d'affaires de 48 pays.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, 38, Cours Albert Ier, Paris (8^e).

Association libre des hommes d'affaires et de leurs groupements, la Chambre de Commerce Internationale est une organisation privée qui ne reçoit des gouvernements ni directives, ni subventions. Son existence matérielle est assurée exclusivement par les cotisations de ses membres.

Indépendante de toute influence extérieure, l'action de la Chambre de Commerce Internationale est rigoureusement dépourvue de caractère politique. Elle ne vise ni à la défense d'une doctrine économique déterminée, ni à la protection d'intérêts particuliers.

La Chambre de Commerce Internationale représente et défend d'une manière permanente les intérêts généraux de l'économie, des producteurs et des usagers. Elle sert d'organe d'expression à leurs besoins et à leurs vœux.

SON ROLE. SES MOYENS D'ACTION

L'INTERDÉPENDANCE des intérêts économiques, dans le monde moderne, exige un organisme central qui

constitue, pour les milieux d'affaires de tous les pays, au-dessus des frontières politiques, un lien permanent ;

assure une collaboration internationale capable d'écarter les entraves et d'intensifier les échanges ;

facilite, par un échange constant d'expériences, la reconstruction des économies nationales.

La Chambre de Commerce Internationale répond à ces nécessités vitales :

elle offre aux hommes d'affaires un lieu de rencontre permanent où ils peuvent se concerter ;

elle forme les équipes de travail en commun qui, seules, peuvent établir un programme d'action internationale viable, parce qu'adapté aux réalités nationales ;

elle exprime l'opinion délibérée des milieux d'affaires par les résolutions de ses congrès, les décisions de son Conseil et les rapports techniques de ses comités d'études ; par la participation de ses délégations aux grandes conférences et assemblées économiques internationales ;



Etienne CLÉMENTEL,
Président Fondateur.

*Président du Comité d'Honneur de
l'Arbitrage Commercial International.*

elle informe les gouvernements, par l'intermédiaire de ses Comités Nationaux, des besoins de l'industrie et du commerce et propose des solutions satisfaisant aux nécessités du monde économique moderne ;

elle travaille à rendre uniformes les institutions, usages et coutumes dont la diversité, d'un pays à l'autre, est un obstacle aux échanges internationaux (établissement ou révision de conventions internationales, ajustement de législations nationales) ;

elle lutte dans les domaines douanier, monétaire, financier, dans celui des transports et communications, contre toutes les formes d'entraves au commerce ;

elle assure, par les bons offices de sa Commission de Conciliation et les sentences rendues au nom de sa Cour d'Arbitrage, le règlement rapide et économique des litiges commerciaux internationaux ;

elle éclaire et oriente l'opinion publique en suivant, dans son organe mensuel, *L'Economie Internationale*, et dans ses autres publications, les questions techniques et les problèmes économiques internationaux à l'ordre du jour.



F.H. FENTENER VAN VLISSINGEN,
Président.

SES TRAVAUX

LES résultats des travaux de la C.C.I. sont exposés dans des brochures et rapports publiés régulièrement.

L'activité du Secrétariat Général, des Comités Techniques et des Comités Nationaux porte, entre autres, sur les problèmes suivants :

Production

Organisation de la production (matières premières et produits fabriqués).

Coordination de la production et des marchés; rôle des ententes internationales.

Établissement d'un cadre uniforme de statistiques de production pour les branches suivantes : houille, minéral de fer, énergie électrique, coton, laine, soie naturelle, jute, pâte à papier, produits métallurgiques, constructions navales, engrais chimiques, soie artificielle, bijouterie-argenterie-orfèvrerie, etc.

Politique Commerciale

Mettre en lumière les obstacles de toutes sortes qui s'opposent aux échanges internationaux et proposer des mesures susceptibles d'en réduire les inconvénients.

Étude des méthodes de démobilitation tarifaire: accords bilatéraux et multilatéraux; adaptation aux besoins actuels du régime de la clause de la nation la plus favorisée.

Lutte contre les diverses manifestations du protectionnisme indirect (marques d'origine, etc.).

Simplification et uniformisation des formalités douanières.

Exercice de la propagande commerciale en pays étranger : amélioration du régime des voyageurs de commerce, des imprimés de publicité, des échantillons.

Coopération à l'unification de la nomenclature douanière entreprise par la Société des Nations.

Distribution

Contribuer à adapter au mécanisme de la production celui de la distribution (ensemble des opérations qui s'exercent entre l'achèvement de la fabrication des produits et le moment où les consommateurs en prennent livraison).

Attirer l'attention des milieux d'affaires sur l'importance du problème de la distribution.

Améliorer les méthodes et réduire les frais de distribution des marchandises et des services.

Assurer l'échange international d'expériences et de documentation en matière de distribution.



Willis H. BOOTH,
Président 1923-1925.



Sir Alan G. ANDERSON, K.B.E.,
Président 1926-1927.

Monnaies et changes

Action pour favoriser le retour à un étalon monétaire international stable et préparation de l'abolition progressive du contrôle des devises.

Proposer les mesures transitoires propres à faciliter le retour à la liberté des changes (question des paiements bloqués, accords de compensation, accords d'immobilisation («standstill agreements») etc.).

Politique de crédit

Mouvements internationaux de capitaux (à long, moyen et court terme); leurs relations avec les échanges de marchandises et de services.

Double imposition

Action en vue de la conclusion de conventions bilatérales et plurilatérales pour éviter la double imposition du même revenu par deux ou plusieurs États.

Marchés à terme

Réunir les représentants des bourses de marchandises pour étudier les questions relatives aux marchés à terme.

Lettres de change et chèques

Action pour la ratification et la mise en vigueur des conventions internationales pour l'unification des lettres de change et chèques.



Georges THEUNIS,
Président 1929-1931.



Alberto PIRELLI,
Président 1927-1929.

Crédits documentaires

Obtenir l'adoption et la mise en vigueur, par les associations bancaires des divers pays, des règles et usances uniformes établies par la C. C. I.

Foires et expositions internationales

Représenter les milieux d'affaires au sein du Bureau International des Expositions.

Collaborer, en liaison avec ce Bureau, à la réglementation des foires et expositions internationales.

Système décimal

Études spéciales en vue de l'application internationale du système décimal pour les poids, mesures, etc.

Coordination des moyens de transports (chemins de fer, automobile, navigation, aviation).

Étudier les répercussions de l'évolution de la technique et de la structure du trafic (national et international) sur les conditions d'établissement des prix de transport et sur la rémunération des capitaux investis.

Comparer les prix de revient des différents moyens de transport.

Contribuer à l'élaboration d'une politique d'ensemble des divers moyens de transport.

Développer le trafic par containers, comme moyen de coordination pratique des transports par fer, par eau et par route.



Franz von MENDELSSOHN,
Président 1931-1932.

Transports par voie ferrée

Formuler, sur le plan international, l'opinion concertée des chemins de fer et de leurs usagers.

Collaborer à l'adaptation des conventions internationales régissant les transports par voie ferrée aux besoins du trafic.

Favoriser le développement des tarifs directs internationaux et la rationalisation de la politique tarifaire des chemins de fer.

Transports par route

Études comparatives sur les méthodes de financement des routes (construction, entretien, administration).

Études sur les transports commerciaux automobiles entre pays.



Abr. FROWEIN,
Président 1932-1933.

Navigation intérieure

Action pour l'élimination des entraves à la navigation fluviale internationale (réduction des redevances aux ports et des frais de convoyage, établissement de bureaux mixtes de douane, etc.).

Transports par mer

Étude des répercussions économiques de la diminution du volume du trafic et de l'accroissement du tonnage mondial.

Application des conventions maritimes internationales (régime des ports, formalités douanières, dispositions sanitaires).

Lutte contre les entraves à la navigation maritime (privilège de pavillon, abus dans les charges et formalités consulaires, douanières, etc.).

Règles uniformes en matière de connaissements maritimes.

Transports par air

Action pour l'élimination des entraves à la navigation aérienne.

Action auprès des gouvernements pour l'amélioration du droit aérien (immatriculation des aéronefs, transfert de propriété, hypothèques, saisies, cabotage aérien, avions taxis).

Suggestions aux administrations postales relativement à la réglementation de la poste aérienne.

Télégraphie internationale

Présentation des vœux des usagers aux administrations réunies au sein de l'Union Télégraphique Internationale.

Coopération à l'adaptation des règlements télégraphiques internationaux aux besoins nouveaux.

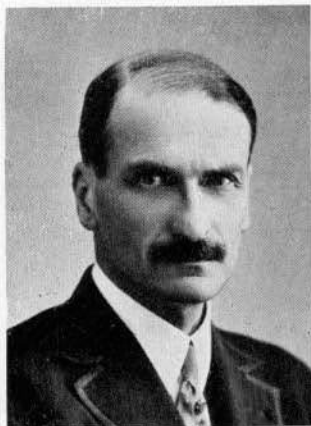
Téléphonie internationale

Extension et amélioration des liaisons téléphoniques à grande distance. Généralisation des communications de personne à personne.

Service Postal international

Présentation des vœux des usagers aux congrès postaux universels.

Action en vue de la simplification et d'une plus stricte uniformité des conditions du service postal international (colis, échantillons, etc.).



René P. DUCHEMIN,
*Vice-Président de la Commission
du Budget de la C. C. I.*



Sir Arthur BALFOUR, Bart.,
*Président de la Commission
du Budget de la C. C. I.*

Protection internationale de la propriété industrielle

Participation aux conférences de révision et défense des amendements que les milieux industriels et commerciaux désirent voir apporter aux conventions internationales qui assurent la protection à l'étranger des marques de fabriques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels, etc.

Étude des conditions dans lesquelles peut être assurée la protection des informations de presse.

Statut des sociétés exerçant une activité à l'étranger

Mettre en lumière les difficultés rencontrées dans la création et l'exploitation de filiales en territoire étranger.

Préparation des mesures susceptibles d'assurer à ces filiales un statut stable et équitable (accords bilatéraux et multilatéraux, etc.).

SON ORGANISATION

Ses Membres. Dans 29 pays (voir p. 12), les groupements économiques (membres *actifs* de la Chambre) et les compagnies, sociétés, firmes et hommes d'affaires (membres *individuels*) se sont réunis en *Comités Nationaux* de la C. C. I., représentatifs des principales forces économiques de ces 29 pays.

Dans 18 autres pays (voir graphique p. 8), certains groupements et sociétés ont adhéré isolément. Dans plusieurs de ces pays, un Comité National sera prochainement constitué.

Par son organisation fédérative, la C. C. I. représente aujourd'hui, directement et indirectement, plusieurs millions de firmes dans le monde.

Ses Congrès. Tous les deux ans, la C. C. I. tient un *Congrès* auquel participent les délégués de ses membres actifs et individuels : Paris (Congrès Constitutif, 1920), Londres (1921), Rome (1923), Bruxelles (1925), Stockholm (1927), Amsterdam (1929), Washington D. C. (1931), Vienne (1933). Ces assemblées plénières bisannuelles, qui réunissent des représentants dûment mandatés des organisations économiques du monde, constituent à la fois l'aboutissement des travaux de la Chambre au cours des deux années précédentes et le point de départ des travaux ultérieurs. Le Congrès, organe souverain, détermine la politique générale de la C. C. I.

Son Conseil, où chaque pays ayant un Comité National est représenté par un à trois délégués titulaires et un à trois suppléants (selon l'importance économique du pays), dirige et contrôle toute l'activité de l'organisation. (Voir, p. 10, la composition du Conseil.) Il se réunit trois fois par an, à Paris, sous la présidence du *Président* de la Chambre, assisté des membres du *Bureau* (voir p. 10). Le Président est élu pour deux ans par le Conseil, à l'occasion de chaque Congrès. Un comité restreint du Conseil, le *Comité Exécutif*, se réunit, en cas de nécessité, entre les sessions du Conseil.

Ses Commissions et Comités techniques internationaux, (voir p. 11.) composés d'hommes d'affaires et de spécialistes, ont pour mandat de poursuivre la mise en application des résolutions du Congrès précédent, de préparer les travaux du prochain Congrès, d'étudier les questions d'ordre général ou particulier dont le Conseil peut les saisir.

Son Secrétariat Général, à Paris, 38, Cours Albert-I^{er}, exécute, en accord avec la Présidence de la Chambre, les décisions du Conseil, prépare les réunions des Comités d'études et des Congrès et coordonne leurs travaux. Assisté d'un personnel international, le Secrétaire Général travaille de concert avec les Comités Nationaux et assure entre eux une liaison permanente (1).

Chaque Comité National a la faculté de déléguer un *Commissaire Administratif*, résidant à Paris, pour représenter le point de vue de son pays auprès de la Présidence et du Secrétariat Général et faciliter une étroite collaboration.

(1) Le Secrétariat Général et les Secrétariats des Comités Nationaux sont à la disposition des intéressés pour leur fournir toutes informations utiles sur les travaux de la C. C. I.



Pierre VASSEUR,
Secrétaire Général.

BUREAU

Président: F. H. FENTENER VAN VLISSINGEN.

Président Fondateur: Etienne CLÉMENTEL.

Présidents Honoraires:

Sir Alan G. ANDERSON, K.B.E., Président de l'Orient Steam Navigation Co., Membre du Conseil de la Banque d'Angleterre, Londres.
Willis H. BOOTH, Vice-Président de la Guaranty Trust Company de New-York.
Abr. FROWEIN, Président du Comité National Allemand de la C. C. I., Berlin.
Franz VON MENDELSSOHN, Maison Mendelssohn & Co., Berlin.
Alberto PIRELLI, Administrateur-Délégué de la Société Italienne Pirelli, Milan, Président de l'Association Italienne des Sociétés par Actions.
Georges THEUNIS, ancien Président du Conseil de Belgique; Régent de la Banque Nationale de Belgique, Bruxelles.

Vice-Président Honoraire: K. A. WALLENBERG.

Vice-Présidents:

Sir Arthur BALFOUR, Bart., K.B.E., Administrateur-Délégué de Arthur Balfour and Co., Ltd, Capital Steel Works, Sheffield.
On. Gr. Cr. Avv. Giuseppe BIANCHINI, Président de la Confédération Nationale Fasciste du Crédit et de l'Assurance, Milan.

Louis CANON-LEGRAND, Président du Comité Permanent et des six premiers Congrès Internationaux des Chambres de Commerce, Mons.

CHANG Kia-ngau, Gouverneur de la Banque de Chine, Shanghai.

René P. DUCHEMIN, Président de la Confédération Générale de la Production Française, Paris.

J. S. EDSTRÖM, Ancien Président de la Fédération des Industries Suédoises, Västerås.

Boguslaw HERSÉ, Président de l'Union Centrale des Commerçants Polonais, Varsovie.

Walchand HIRACHAND, Président de la Scindia Steamship Navigation Co., Bombay.

Manzo KUSHIDA, Président du Conseil d'Administration de la Banque Mitsubishi, Tokio.

Carlos PRAST, ancien Président de la Chambre de Commerce de Madrid.

Eliot WADSWORTH, Président de la Chambre de Commerce de Boston.

Willem WESTERMAN, ancien Président du Conseil d'Administration de la Rotterdamsche Bankvereeniging, La Haye.

Trésorier: Georges ROCHÉ.

Trésorier Adjoint: B. S. CARTER.

Secrétaire Général: Pierre VASSEUR.

CONSEIL

Allemagne. — Membres: Dr. h.c. Ernst POENSGEN, Dr. Otto Christian FISCHER, Dr. A.T. VON RENTELN. — Suppléants: Edmund VON SELLNER, Dr. Paul HILLAND, John T. ESSBERGER.

Amérique (E. U. d'). — Membres: John H. FAHEY, Nelson Dean JAY, Thomas I. WATSON. — Suppléants: William BUTTERWORTH, Silas H. STRAWN, Clark H. MINOR.

Australie. — Membre: The Hon. Sir Frederick W. YOUNG. — Suppléant: John SANDERSON.

Autriche. — Membre: S. E. M. Richard RIEDL. — Suppléant: Dr. Ludwig URBAN.

Belgique. — Membres: C. JUSSIANT, William THYS. — Suppléants: Camille GUTT, Joseph MARCOTTY, Henri STORY.

Bu'garie. —

Chili. — Membre: Georges D'HEECKEREN. — Suppléant: Estanislao FABRES.

Chine. —

Danemark. — Membres: Holger LAAGE-PETERSEN, Benny DISSAU. — Suppléants: Holger FINK, Karl MEYER.

Dantzig. — Membre: Dr. SCHIMMEL. — Suppléant: Dr. Bruno HEINEMANN.

Espagne. — Membres: Julio Guillen SAENZ, Bartolomé AMENGUAL. — Suppléants: José Maria GONZALEZ, Marco COSTALES.

Estonie. — Membre: Joakim PUHK. — Suppléant: Baron Ernest ROSEN.

Finlande. — Membre: Carl ENCKELL. — Suppléant: Henrik RAMSAY.

France. — Membres: Jules GODET, Robert MASSON, Eugène SCHNEIDER. — Suppléants: H. GARNIER, Etienne FOUGÈRE, Henry DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE.

Grande-Bretagne. — Membres: Lord Luke OF PAVENHAM, K.B.E., Sir John SANDERMAN ALLEN, M.P., J.P., Sir Geoffrey CLARKE, C.S.I., O.B.E. — Suppléants: Dr. W. H. COATES, Guy H. LOCOCK, C.M.G.

Grèce. — Membre: A. S. METAXAS. — Suppléant: G. L. NICOLAÏDES.

Hongrie. — Membre: S. E. Alexandre POPOVICS. — Suppléant: Arthur BELATINY.

Inde. — Membres: Nalini Ranjan SARKER, D. S. ERULKAR, K. P. MEHTA. — Suppléants: N. M. MUZUMDAR, Hemchand JHAVERY.

Indochine. — Membre: BLANCHARD DE LA BROSE. — Suppléant: Henri SAMBUC.

Italie. — Membres: On. Gr. Cr. Prof. Dionigi BIANCARDI, On. Gr. Uff. Biagio BORRIELLO, On. Dott. Ferruccio LANTINI. — Suppléants: Gr. Uff. Avv. Edoardo AGNELLI, On. Gr. Uff. Avv. Gino OLIVETTI, Gr. Uff. Ing. Raimondo TARGETTI.

Japon. — Membres: Raita FUJIYAMA, Baron Seinosuke GO, Keijiro HORI. — Suppléants: Katsutaro INABATA, Kenjiro MATSUMOTO, Akira ISHII.

Luxembourg. — Membre: Aloyse MEYER. — Suppléant: Albert CALMÈS.

Norvège. — Membres: Jørgen BLYDT, Haakon HAUGAN. — Suppléants: Einar EITREM, E. SANDBERG.

Pays-Bas. — Membres: J. B. VAN DER HOUVEN VAN OORDT, Dr. Rudolf MEES, Auguste PLATE. — Suppléants: Dr. Charles E. H. BOISSEvain, Dr. H. J. KNOTTENBELT, Albert SPANJAARD.

Pologne. — Membre: Alfred FALTER. — Suppléant: Edmond TREPKA.

Portugal. —

Roumanie. — Membre: Mihaïl MANOIÛESCO. — Suppléant: Georges G. ASSAN.

Suède. — Membres: Josef SACHS, Björn PRYTZ. — Suppléants: Axel EGNELL, Marcus WALLENBERG, jr.

Suisse. — Membres: Ernst WETTER, Robert LA ROCHE, Carl KÖCHLIN. — Suppléants: Edouard TISSOT, René HENTSCH.

Tchécoslovaquie. — Membres: Jaroslav PREISS, Dr. Kornel STODOLA. — Suppléants: Frantisek HODAC, Edouard LANGER-SCHROLL.

Turquie. —

Yougoslavie. — Membre: Vassa U. YOVANOVITCH. — Suppléant: Dr. Julije MOGAN.

Secrétaire Général de 1920 à 1933: Edouard DOLLÉANS.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Secrétaire Général: Pierre VASSEUR.

Directeurs: Willard HILL (Service Distribution-Contrôle Financier).
Paul WOHL (Service Transports et Communications).
Virgilio DEL RIO (Service Économique et Financier).
Harold KING (Service Presse-Information-« L'Economie Internationale »).
Alec W. BARBEY (Service Congrès-Conseil-Comité Exécutif-Action extérieure).

Attachés: Reginald P. VAN BIENE, Richard BARTON, Gaston PICQ, Helmut SCHWINDT,
Lucien R. DUCHESNE, Louis DELANNEY, F. A. HAIGHT.

COUR D'ARBITRAGE

Conseiller Technique: René ARNAUD.

Secrétaire Général de la Cour: André BOISSIER.

PRINCIPAUX COMITÉS ET COMMISSIONS TECHNIQUES

<i>Comités et Commissions</i>	<i>Présidents</i>	<i>Vice-Présidents</i>	<i>Rapporteurs (R) Conseillers (C) Experts (E)</i>
Service Économique et Financier			
COMMISSION POUR LA COORDINATION DE LA PRODUCTION ET DES MARCHÉS (ENTENTES INTERNATIONALES)	C. LAMMERS.	J. B. A. KESSLER. F. A. POWELL. G. ROCHE.	M. CAPIAU (R). Colonel J. E. DIXON (R). Dr. J. W. REICHERT (R).
COMMISSION DES STATISTIQUES INDUSTRIELLES INTERNATIONALES (13 Sous-Comités d'experts par produits ou branches d'industrie dépendent de cette Commission).	G. OLIVETTI.	E. FOUGÈRE. Sir Roland NUGENT.	A. DE LAVERGNE (R).
COMITÉ DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DES ENTRAVES AU COMMERCE	J. SACHS.	Dr. A. HACKELBERGER. Clark H. MINOR.	G. L. GÉRARD (R). O. JONES (R).
COMITÉ MONÉTAIRE.	G. THEUNIS.		T. E. GREGORY (R).
COMMISSION DE LA DOUBLE IMPOSITION.	R. JULLIARD.		B. LÉON-DUFOUR (R).
COMITÉ DES MARCHÉS A TERME	Ch. J. REISS.		O. JONES (R). C. DENOYER (C).
COMITÉ BANCAIRE POUR LES CRÉDITS DOCUMENTAIRES. .	P. VAN ZEELAND.		J. GÜRTLER (R).
COMITÉ DES FOIRES ET EXPOSITIONS INTERNATIONALES.	Dr. G. VON SCHNITZLER.	A. GOINEAU.	Guy H. LOCOCK, (R).
Service Distribution			
BUREAU INTERNATIONAL POUR L'ÉTUDE DE LA DISTRIBUTION	Sir Francis GOODENOUGH.	E. BERNHEIM. F. LANTINI.	J. MENKEN (R). P. LECHEN (C).
COMITÉ TECHNIQUE DU BUREAU	O. D. SCHAEFER.		J. MENKEN (R).
Service Transports et Communications			
COMITÉ GÉNÉRAL DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.	Sir John SANDEMAN ALLEN.	B. BORRIELLO.	Sir Osborne MANCE (R). Dr. P. WOHL (R).
COMITÉ D'EXPERTS ROUTE ET RAIL.	O. MOST.		J. LACOUR-GAYET (R). M. NORDBERG (R). Geh. P. WOLF (C).
COMMISSION DES TRANSPORTS PAR VOIE FERRÉE.	Dr. F. VON SIEMENS.	Sir Osborne MANCE.	Dr. E. HAY (R).
COMITÉ SPÉCIAL POUR LA RÉVISION DES CONVENTIONS DE BERNE	G. RIPERT.	C. B. INGVERSEN.	J. GUILLELMO (R). Dr. W. SCHOLZ (R).
COMITÉ DES TRANSPORTS PAR ROUTE.	Roy D. CHAPIN.	E. AGNELLI.	E. LAFABRIE-FRECHIN (R).
COMMISSION DES TRANSPORTS PAR MER.	Dr. H. J. KNOTTENBELT.	L. C. HARRIS.	Major K. M. BEAUMONT. (R).
COMITÉ DES TRANSPORTS PAR AIR.	Dr. K. WEIGELT.	L. ALLÈGRE. J. TRIPPE. G. E. WOODS HUMPHERY.	M. H. CORNELIUS (R). P. COMOZ (C).
COMMISSION DU SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE INTERNATIONAL	E. VAN ROMPA.		C. FRIGERIO (R). F. P. J. M. KRIJNEN (E).
COMMISSION DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERNATIONAL	J. S. EDSTRÖM.		H. E. POWELL-JONES (R).
COMMISSION DU SERVICE POSTAL INTERNATIONAL. . . .	V. U. YOVANOVITCH.	Sir Geoffrey CLARKE.	A. NANIN (R). J. PROIX (R).
COMITÉ DES TERMES COMMERCIAUX.	P. de ROUSIERS.		T. CARLANDER (R). James MORDAN (C).
Service Juridique — Cour d'Arbitrage			
COMMISSION PERMANENTE POUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.	Ed. S. ROGERS.	G. MAILLARD.	A. TIRMAN (C). R. BURRELL (C).
COMMISSION MIXTE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA C. C. I. . . .	A. TAILLEFER.		
COUR D'ARBITRAGE.	N. POLITIS.	Ch. NEEF. Th. CARLANDER. Dr. R. MARX. H. SAMBUC.	R. ARNAUD (C).
COMITÉ D'ÉTUDES DE L'ARBITRAGE COMMERCIAL INTERNATIONAL	N. POLITIS.		

Comités Nationaux de la Chambre de Commerce Internationale

Allemagne

Prés.: Abr. FROWEIN.
Secr. Gén.: Dr. Paul HILLAND, Neue Wilhelmstrasse, 9-11, Berlin, N. W. 7.
Sec.: Dr. Ferdinand HAERECHE, Neue Wilhelmstrasse, 9-11, Berlin, N. W. 7.
 ("Deutschgruppe, Berlin"). — Tél.: Jäger 65-61).
Com. adm.: Dr. Gerhard RIEBERG, 38, Cours Albert I^{er}, Paris 8^e ("Deutschgruppe, Paris 86"). — Tél.: Elysées 62-56).

Amérique (États-Unis d')

Prés.: Thomas J. WATSON.
Dir.: John P. GREGG, c/o Chamber of Commerce of the U. S. A., 1615, H Street, Washington, D. C. ("Cocusa, Washington").
Com. adm.: Thomas PEARSON, 38, Cours Albert I^{er}, Paris 8^e ("Paramsec, Paris 86"). — Tél.: Elysées 94-77).

Australie

Prés.: R. W. KNOX.
Sec.: P. C. OAKE, 35-45, William Street, Melbourne ("Comport, Melbourne").
Com. adm.: Owen JONES, 38, Cours Albert I^{er}, Paris 8^e ("Ascomerint, Paris 86"). — Tél.: Elysées 62-56).

Autriche

Prés.: Friedrich TILGNER.
Sec. Gén.: Richard RIEDL, Stubenring, 8-10, Vienne I ("Hagekammer, Vienne"). — Tél.: R. 23.500).
Com. adm.: Richard FÜRTH, 194, rue de Rivoli, Paris 1^{er} (Tél.: Opéra 14-44).

Belgique

Prés.: Georges THEUNIS.
Sec. et Com. adm.: Gustave L. GÉRARD, 33, rue Ducale, Bruxelles ("Centrindustrie, Gérard, Bruxelles"). — Tél.: 124775).

Bulgarie

(en formation)

Chili

Prés.: Arturo RUIZ DE GAMBOA.
Sec.: Egidio POBLETE, E., c/o Camara Central de Comercio de Valparaiso, Blanco, 992, Casilla 2001, Valparaiso.

Chine

Prés.: Kwang-Pu CHEN.
Sec. Gén.: K. H. LING, c/o Bankers Assn., Hongkong Road, Shanghai ("Chibanason, Shanghai").

Danemark

Prés.: Holger LAAGE-PETERSEN.
Sec.: M. RAFFENBERG, Börsen, Copenhagen K.
Com. adm.: Aage DESAU, 229, boulevard Raspail, Paris 14^e.

Dantzig

Prés.: Dr. SCHIMMEL.
Sec.: Dr. Bruno HEINEMANN, Hundegasse, 10, Dantzig ("Handelskammer, Dantzig").

Espagne

Prés.: Carlos PRAST.
Sec.: Bartolomé AMENGUAL, Casa Lonja de Mar, Barcelone (Tél.: 941).

Estonie

Prés.: Joakim PUHK.
Sec.: Voldemar GROHMANN, Pikk, 20, Tallinn.

Finlande

Prés.: Carl ENCKELL.
Sec.: Dr. Edw. JÄRNSTRÖM, Bourse, Helsingfors ("Chambre Centrale, Helsingfors").
Com. adm.: Mauno NORDBERG, 11, rue de la Pépinière, Paris 8^e (Tél.: Europe 38-75).

France

Prés.: Etienne CLÉMENTEL.
Sec. Gén.: René ARNAUD, 6, rue de Messine, Paris 8^e ("Produfra, Paris"). — Tél.: Carnot 48-75).
Com. adm.: Alexandre DE LAVERGNE, 6, rue de Messine, Paris 8^e (Tél.: Carnot 48-75).

Grande-Bretagne

Prés.: Lord Luke OF PAVENHAM, K. B. E.
Sec.: 14, Queen Anne's Gate, Londres, S. W. 1. ("Ascommerce, Londres"). — Tél.: Victoria 0943).
Com. adm.: Owen JONES, 38, Cours Albert I^{er}, Paris 8^e ("Ascomerint, Paris 86"). — Tél.: Elysées 62-56).

Grèce

Prés.: E. CHARILAOS.
Sec.: A. VARVAYANNIS, 8, rue d'Amérique, Athènes.

Hongrie

Prés.: Alexandre POPOVICS.
Sec.: Dr. Tibor DE GYULAY, Szemere-utca, 6, Budapest V.
Com. adm. hon.: Louis MANHEIM.
Com. adm.: Charles BINDER-KOTRBA, 15, rue de Berri, Paris 8^e (Tél.: Elysées 37-41).

Inde

Prés.: Lala Shri RAM.
Sec. hon.: J. K. MEHTA, M. A., Jehangir Wadia Bldg., 51, Esplanade Road, Fort, Bombay ("Inchambu, Bombay").
Com. adm.: Chandulal J. GUJAR, 54, rue Lafayette, Paris 9^e.

Indochine

Prés.: BLANCHARD DE LA BROUSSE.
Sec. et Com. adm.: Alexandre DE LAVERGNE, 6, rue de Messine, Paris 8^e (Tél.: Carnot 48-75).

Italie

Prés.: Dott. Alberto PIRELLI.
Sec.: Gr. Uff. Dott. Giuseppe DALL'OGGIO, 107, Via Torino, Rome (5) ("Sezital, Rome"). — Tél.: 42588-42589).
Com. adm.: Cav. Uff. Dott. C. FRIGERIO, 12, rue Halévy, Paris 9^e ("Sudameris, Frigerio, Paris"). — Tél.: Taitbout 94-80).

Japon

Prés.: Manzo KUSHIDA.
Sec.: Seichi TAKASHIMA, Nihon Kogio Club, Marunouchi, Tokio ("Remmei, Tokio").

Luxembourg

Prés.: Aloyse MEYER.
Sec.: Albert CALMÈS, Arbed, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Norvège

Prés.: Morten LIND.
Sec.: Reidar DUE, Börs, Oslo.
Com. adm.: A. VOIGT HANSEN, 6, rue des Colonnes, Paris 2^e ("Réuni, Paris"). — Tél.: Gutenberg 77-07).

Pays-Bas

Prés.: J. B. VAN DER HOUVEN VAN OORDT.
Sec.: J. G. KOOPMANS, Javastraat, 68, La Haye.
Com. adm.: Edouard BUNGE, 18, rue La Rochefoucauld, Paris 9^e (Tél.: Trinité 43-41).

Pologne

Prés.: Boguslaw HERSÉ.
Sec. Gén.: Dr. W. RASINSKI, 12, rue Czackiego, Varsovie ("Polkomitet, Varsovie"). — Tél.: 708-41).
Com. adm. hon.: Charles DE KORYTKO.
Com. adm.: Henri STEBELSKI, 38, Cours Albert I^{er}, Paris 8^e (Tél.: Elysées 62-56).

Portugal

Prés.:
Sec.:

Roumanie

Prés.: Mihaïl MANOILESCO.
Sec.: I. N. JONESCO, Strada Sarindar, 17, Bucarest ("Comnatron, Bucarest").
Com. adm.: A. BIANO, 16, rue de Vézelay, Paris 8^e (Tél.: Laborde 26-88).

Suède

Prés.: J. S. EDSTRÖM.
Sec.: W. G. STERNSTEDT, 9, Västra Trädgårdsgatan, Stockholm ("Handelskammaren, Stockholm").
Com. adm.: Thor CARLANDER, 3, rue Davioud, Paris 16^e (Tél.: Auteuil 68-36).

Suisse

Prés.: Dr. Ernst WETTER.
Sec.: Dr. O. HULFTEGGER, Börsenstrasse, 17, Zurich.
Com. adm.: Maurice TREMBLEY, 11, rue de la Pompe, Paris 16^e (Auteuil 46-63).

Tchécoslovaquie

Prés.: Jaroslav PREISS.
Sec.: Dr. J. VANEK, Masarykovo náb. 4, Prague I ("Incomerc, Prague").
Com. adm.: Otakar FLANDERKA, 88, rue de la Pompe, Paris 16^e (Tél.: Trocadéro 31-40).

Turquie

(en formation)

Yougoslavie

Prés.: Dr. V. MARINKOVITCH.
Sec.: Dr. Stevan POPOVITCH, Poenkareova Ulica 27, Belgrade ("Incomyoug, Belgrade"). — Tél.: 3-93).
Com. adm.: Rista CHANTITCH, 11, rue Montaigne, Paris 8^e (Tél.: Elysées 65-48).

ADDENDUM : *La présente publication était déjà sous presse lorsque nous avons été informés de la constitution définitive des Comités Nationaux ci-dessous :*

Portugal

Prés. : Eduardo A. LIMA BASTO.

Sec. : Joaquim ROQUE DA FONSECA, 89, Rua Eugenio dos Santos, Lisbonne (Tél. : 27179).

Turquie

Prés. . Nemlizada MITHAT bey.

Sec. : Galip BAHTIYAR bey, Dördüncü Vakıf Han, Istanbul (Tél. 24484).



Cette publication existe également en anglais et en allemand

MARCEL SERVANT, 338, RUE SAINT-HONORÉ, PARIS

25-3-1934